Exit

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **13 (1983)**

Heft 6

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-829990

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Repas chauds à domicile

L'ARCAD, Association des repas chauds à domicile de Lausanne, a tenu sa dernière assemblée générale le 19 avril. Dans son rapport d'activité, Mme Monique Mischler, présidente, a souligné la bonne santé de l'association en se félicitant de l'augmentation sensible des personnes bénéficiant des services de l'ARCAD.
Si 1982 a vu notamment la solution des problèmes de mise sur pied de la salle à manger de Saint-Jean, de l'exposition «Vivre chez soi... malgré tout» au Forum, de constitution de l'Association Lausanne Inter-Repas, l'ARCAD doit encore faire face au souci constant de recherche de personnel et de bénévoles.
C'est le 22 novembre 1982 que l'Association Lausanne Inter-Repas (ALIR) a vu le jour; son comité se compose de MM. Marcel Blanc, Fabbian, Gorgé, Paschoud, Rémy, Späni, ainsi que de Mme Mischler. L'ALIR se donne pour tâche de gérer les anciennes cuisines de l'hôpital, mises à disposition gratuitement par l'Etat de Vaud, transformées et appareillées par la commune de Lausanne. L'ALIR devrait offrir ses premiers repas à la clientèle de l'ARCAD déjà en fin d'année. Pour 1983, l'Association des repas chauds à domicile de Lausanne prévoit la livraison de 108 000 repas, contre 106 361 en 1982.
Au chapitre des comptes, le déficit 1983 se situera aux alentours de celui de 1982. Outre les subventions de l'Etat et de la commune de Lausanne, les dons d'associations et de particuliers se sont élevés à plus de Fr. 88 000.—.
Parmi les différentes propositions de modifications des statuts on peut relever que l'ARCAD ajoute à ses tâches l'exploitation des salles à manger où des repas chauds sont servis. Toute association de services ne pouvant contribuer au bien-être de la population que grâce à la bonne volonté, des remerciements chaleureux furent adressés au personnel, secrétaire général en tête, secrétaires de bureau, hôtesses, livreuses, ainsi qu'aux personnes bénévoles qui font que les salles à manger sont accueillantes.

M. D.-S.

EXIT.

Exit nous écrit:

«Le sage doit quitter la vie avec autant de dignité qu'il se retire d'un festin»

En cette fin de siècle, alors que l'individu est étiqueté, dirigé, manipulé sous le couvert de l'assistance... et devant l'accroissement de l'acharnement thérapeutique, des femmes et des hommes ont décidé de lutter afin de permettre à tout un chacun d'exercer son «libre arbitre» et de faire respecter sa liberté première, c'est-à-dire «le droit de disposer librement de sa personne, de son corps et de sa vie, et notamment de choisir librement et légalement le moment de mettre un terme à sa vie et le moyen d'y parvenir dans la dignité».

EXIT ADMD
Association pour le Droit de mourir dans la dignité est née à Genève le 23 janvier 1982.

Quels sont ses objectifs?
Promouvoir la mort digne
Empêcher à tout prix l'acharnement thérapeutique
Supprimer la souffrance inutile
Faire respecter la volonté du malade
Faire légaliser le testament biologique
Promouvoir le don d'organes pour sauver des vies
Privilégier la vie, en respectant la mort

Qu'est-ce que le testament biologique?
Un petit document format carte d'identité que le membre ADMD porte sur lui en permanence, et qui précise ce qui suit:
Je soussigné(e) agissant en pleine possession de mes facultés, demande que soient considérées comme l'expression de ma volonté absolue les dispositions ci-après:
Je refuse d'être artificiellement maintenu(e) en vie à la suite d'une maladie, ou d'un accident, qui me priverait de ma faculté de décision en ce qui concerne ma vie.
Je demande que des médicaments me soient administrés pour apaiser mes souffrances.
J'exige que l'on ait recours à l'euthanasie si mon cas est considéré comme désespéré par le(s) médecin(s) traitant(s).

«Don d'organes»
(volet facultatif détachable)
Je soussigné(e) m'engage par la présente déclaration à accorder toute liberté, à qui de droit, pour le prélèvement d'organes de mon corps après ma mort, s'ils peuvent être utiles à une transplantation ou à la recherche médicale.

Ce testament biologique devrait dans un proche avenir devenir le garant du malade contre un éventuel abus de pouvoir médical, mais aussi une aide précieuse pour la médecine, par le don d'organes volontaire permettant à d'autres personnes de retrouver une qualité de vie et une dignité humaine, rendue très difficile à ce jour par la pénurie d'organes à donner...

Comment adhérer à EXIT - ADMD?
Toute personne, sans aucune distinction de nationalité, de classe, ou de religion peut adhérer à l'ADMD à la seule condition d'être âgée de 20 ans révolus et de jouir de l'exercice des droits civils.

Le plus beau présent de la vie est la liberté qu'elle vous laisse d'en sortir à votre heure. ANDRE BRETON

(Réd. – Ce sujet a déjà donné lieu à un abondant courrier. Continuez à nous exprimer vos opinions, chers lecteurs).

Coupon

à renvoyer à ADMD, case 100, 1222 Vésenaz

Je désire recevoir gratuitement toutes informations concernant l'association EXIT-ADMD

Nom _____
Prénom _____
Rue _____
NP/localité _____
Date _____
Signature _____